

L. J. ...  
Bibliothèque ...

# LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER  
ET SE  
SOUTENIR  
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la U. M. B. E.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 21 Janvier 1892

No. 44

MARCHANDISES  
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LE LUSSTER & C<sup>IE</sup>

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAGNUELON & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chasses, Falousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

# Magasin du Bon Marche

ETABLIE EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

**Marchandises Seches**

- Au Nos. 29 et 43 -

## RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

### FONDS DE BANQUEROCITE

*Après bas prix.*

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,  
(En gros et en détail.)

**« Au plus Bas Prix.**

« Une visite est respectueusement sollicitée.

**JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe**

# J. H. MORIN

— MARCHAND DE —

**FER, HUILES, PEINTURES, Etc.**

SPECIALITES :

Fournitures et Poêles de Cuisine,  
Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

**St-Hyacinthe.**

1er Oct. 91 — 1 a.

# Librairie du Sacre-Coeur

*Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !*

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

**L. A. CHOQUET & FRERE,**

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS EN DÉTAIL.

FUMEZ LE

# CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Lambeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Un que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUIF TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MALHOT,**

Membre de la succursale No. 101.

# JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

# C. ROUILLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

*Huile de charbon,*

Sel, Mouée, Son, Gru, etc., etc.

**AUX FROMAGERS !**

TOUTS LES ARTICLES NECESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

— Tels que —

Coton, Présure, Couleur, Moules  
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5 — Rue Laframboise — No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yvanaka,

**ST-HYACINTHE, Qc.**

**LA C. M. B. A.**

Par les présentes je nomme l'ECHO, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

**DR J. A. MACGABE,**

Grand Président

## Modes d'admission dans les Sociétés de Secours Mutuel

EN jetant un regard de tristesse et de compassion sur les familles que la bienfaisance publique ou privée a besoin d'assister, nous voyons-là de pauvres gens à plaindre, mais parfois aussi des gens à blâmer ; car, souvent il arrive que la fainéantise, l'ivrognerie et la débauche produisent la misère et que les privations et les douleurs de la famille sont le résultat des fautes du père ou de la mère. Mais la charité, qui pâlît et qui voit la misère, ne s'occupe point d'en rechercher l'origine et, sans interroger leur passé, elle ouvre ses bras à tous les malheureux.

Tel n'est pas le cas pour le Secours Mutuel. Pour composer ces grandes familles qui sont unies par tant et de si nobles liens, il faut choisir les membres.

Il ne suffit même pas de considérer le présent ; il faut interroger le passé qui est la justification du présent et qui doit être le garant de l'avenir : il faut que l'aspirant sociétaire soit, ou bien immaculé ou bien peu compromis. Dans certains cas exceptionnels, pour opérer ou compléter une conversion on peut et l'on doit même fermer les yeux sur certains écarts mais dans le seul cas où la guérison est possible.

Cet examen approfondi, cette étude minutieuse de la vie d'un homme, l'appréciation si délicate de sa conduite, comment tout cela peut ou doit-il se faire ?..... Est-ce au milieu d'une grande assemblée que le débat va s'ouvrir pour juger l'aspirant ? Ou bien, n'est-ce pas plutôt dans le recueillement, dans le mystère d'une petite réunion d'hommes choisis, qu'une instruction ou enquête secrète doit faire apprécier sainement cette cause importante ?

Je m'étonne, en vérité, qu'un certain nombre de Sociétés discutent et décident, en Assemblée générale, l'acceptation de nouveaux membres et je ne saurais voir, dans un pareil mode d'admission, toutes les garanties nécessaires.

C'est une chose difficile, en effet, de dire publiquement les motifs, quelquefois fort graves qui paraissent, à nos yeux, s'opposer à une admission et beaucoup, se réservant de voter contre, se taisent sur la cause de leur répulsion. Et pourtant, la conduite fâcheuse, le fait reprehensible, l'acte indélicat ne seront pas venus, sans doute, à la connaissance de tous, et le silence de ceux qui les connaissent fera l'erreur de ceux qui les ignorent.

Ou bien, dans une grande assemblée, une voix hostile qui s'élève peut troubler les meilleures consciences : des bruits calomnieux, répandus au dehors, peuvent produire un courant de répulsion injuste et, l'absence de contrôle, l'impossibilité d'une vérification immédiate peuvent donner un caractère de vérité à des suppositions qui seraient en réalité dénuées de fondement.

Puis enfin, cette discussion publique de la vie d'un homme est une rude épreuve, en vérité, et c'est trop donner pâture à la malignité publique.

On dit que la décision de l'assemblée peut être préparée, éclairée par un examen préalable d'une Commission spéciale, du Conseil d'administration ou d'un Comité quelconque qui doive préparer le rejet ou l'admission. C'est moins mal ; mais toujours faudra-t-il discuter publiquement ou bien, si la discussion est supprimée, c'est alors, pour ainsi dire, la Commission, le Conseil ou ce Comité qui décide.

Pourquoi ne pas concentrer, purement et simplement, l'examen et la décision dans les mêmes mains, dans un petit cercle d'hommes désignés qui acquièrent, par l'expérience, l'habitude de ces sortes d'instruction et qui, se pénétrant de l'importance de leur mission, trouvent dans leur conscience la fermeté et l'indépendance dont ils ont besoin pour statuer sur des questions qui mettent en présence l'intérêt privé et l'intérêt de l'association.

En général, ce sont des ouvriers qu'il s'agit d'admettre ou de refuser ; laissons faire les ouvriers, ils feront bonne justice. D'abord ils sont mieux éclairés sur la conduite de ceux qui se présentent, puis ils sont plus fermes pour refuser l'entrée à ceux qui ne seraient pas dignes de figurer parmi eux.

En écrivant ces lignes, je me laisse peut-être influencer par le souvenir de ce qui se passe au sein de la Société dont j'ai l'honneur de faire partie, où le soin d'admettre définitivement les nouveaux membres est remis au Comité de Régie composé de quinze membres qui s'acquittent de leur mission avec une sagacité remarquables ; je songe trop peut-être aussi aux Sociétés où l'admission en Assemblée est encore pratiquée. Mais il me semble, cependant, que le meilleur mode, le plus praticable en même temps que le plus sûr est bien celui que j'ai exposé.

Il est bon, cependant — et nous en reparlons — qu'il soit imposé, à ceux ainsi chargés de l'admission, des conditions en deçà et au-delà

desquelles telles admissions sont impossibles. Là comme dans les autres détails de l'organisation, la délégation des pouvoirs de l'assemblée ne peut ni ne doit être absolue ou générale.

C'est ainsi que le Secours Mutuel recrutera dignement cette belle et vaillante armée qui se lève pour combattre la maladie et la misère, c'est ainsi qu'il sera véritablement glorieux d'être admis à marcher sous son noble drapeau.

J. A. C.

### Correspondance

On nous communique la lettre ci-dessous, reçue le 10 janvier d'un voyageur actuellement aux Antilles.

Arima, Trinidad, 26 décembre 1891.

J'ai passé six jours à la Barbade, à 240 milles d'ici et où, comme je vous l'ai dit dans une première lettre, nous avons dû descendre. Le steamer n'allait pas plus et il n'y en avait pas d'autre en partance. Finalement, un bon père jésuite, seul prêtre dans l'île, m'a hébergé gratis jusqu'au départ. Enfin jeudi, le 17, un steamer nous est arrivé et, après 21 heures de mer, nous jetions l'ancre en face de Trinidad; encore deux heures en chaloupe et je débarquais à Port d'Espagne, capitale de l'île.

Ma première visite, naturellement, fut pour Sa Grandeur Mgr l'archevêque Flood qui me connaissait déjà, par sa visite à St-Hyacinthe l'an dernier, et qui me reçut de la manière la plus aimable et toute paternelle.

Après avoir passé quelques jours à Port d'Espagne, chez les Révérends Pères Dominicains Français qui desservent la ville, me voici installé à Arima, "une petite" ville comme la cité de St-Hyacinthe : sa position en fait un des lieux les plus frais et les plus salubres de l'île. Le climat, d'ailleurs, au moins durant cette saison, est des plus beaux; pas de chaleur accablante, excepté quelques fois aux heures du midi; c'est le mois de juin au Canada—lequel me fait un bien sensible.

Les façons et le genre de vie en général ne sont pas du tout les mêmes que "chez nous." On ressent l'influence du climat, la difficulté des communications et la pauvreté de l'industrie. Ainsi, les maisons—j'entends celles habitées par les blancs—il est extrêmement rare d'y voir des vitres : les châssis se composent de volets ou jalousies, qui nous protègent contre les rayons du soleil, et c'est tout. Il est plus rare encore d'y voir, à l'intérieur, des tapis; les rideaux... connais pas!

Les ameublements sont, d'ordinaire, très communs; mais les appartements sont spacieux et très élevés pour que l'air y puisse circuler librement. Je crois que c'est là une précaution nécessaire pour ne pas étouffer à certains moments de l'année.

Il n'en est pas ainsi pour les nègres : des familles de huit à dix personnes habitent une même cabane ou case qui ne mesure pas plus de douze pieds carrés. Aussi, cela fait de véritables foyers à maladie. De ce temps-ci, par exemple, sévit une épidémie de dysentérie maligne ou choléra qui enlève plusieurs personnes. Les nègres en sont presque seuls atteints à cause de cette malpropreté et aussi de leur apathie ou négligence à se soigner.

Les mœurs de ces intéressants personnages ressemblent si peu aux nôtres que je ne puis ne pas vous en parler un peu.

D'abord, vous les voyez presque tous nu pieds, nègres et négresses : ceux qui portent habituellement des chaussures sont l'exception; règle générale, les serviteurs de grandes familles ou ceux qui ont quelque autre emploi élevé constituent cette exception. Pourtant, ici, on se chauffe pour venir à l'église contrairement à ce qui se pratique à la Barbade.

Tout le monde est essentiellement travailleur; un grand nombre de femmes font le commerce ambulante de biscuits, fruits etc; d'autres travaillent dans les champs de canne à sucre.

Un spectacle très curieux, c'est la manière de transporter les objets, par la rue, sur la tête. A ce propos, vous ne sauriez croire combien une "tête noire" offre de résistance : j'en ai vu un transporter une valise pesant au moins 300 livres. D'autres, ce qui est aussi étonnant, transportent des seaux remplis d'eau et sans les garantir de la main. Chacun s'en va allègrement, son fardeau sur la tête causant et riant avec insouciance.

Chose étrange les négresses, qui vont toujours nues pieds et la plupart du temps tête nue, sont toujours bien habillées, en robes d'une blancheur irréprochable; il en est beaucoup, me dit-on, qui lavent et repassent leur toilette chaque jour sans y manquer.

Pour ce qui est du caractère, le nègre est rapace en diable et d'une mauvaise foi insupportable; il peut nous écorcher vif pour trente sous. Malgré cela, il ne fait jamais d'économies, bien que la nourriture et le logement ne lui coûtent rien et, l'habit presque rien; il reste pauvre. Mais il boit et a envie de toutes les superfluités. Peuple insouciant, grossier et bien fait pour être esclave parce qu'il ne sait pas jouir de sa liberté;

Le nègre a pourtant le sentiment religieux; il passe rarement devant l'église sans y entrer ou faire la genuflection. Dans le détail, il reste ignorant jusqu'au ridicule, malgré toutes les peines que se donne le prêtre pour son instruction. Il ne comprend jamais d'une seule fois.

Malgré ces "imperfections", il est impossible de ne pas l'aimer pour son dévouement sans bornes. La langue parlée parmi eux est le créole ou patois, lequel n'est qu'un français corrompu et très difficile à comprendre dès l'abord.

Nous avons en, hier, un enterrement nègre; il faut comme autrefois au Canada, aller chercher la fosse, la maison et le conduire au cimetière. Si vous attendez les cris, dans la maison, pendant la levée du corps!

Une autre coutume pour les funérailles, et que je n'aime pas, est celle de laisser ouvert le cercueil jusqu'au moment de le déposer en terre. Pour qui n'a pas l'habitude de voir une face noire sans vie, le spectacle est de nature à inspirer la modestie du regard. Pour ma part, je vous assure que je n'ai pas osé lever la vue.

A part les nègres qui, comme je vous l'ai dit, parlent créole, les blancs parlent, soit le français, soit l'anglais ou l'espagnol; en sorte que nous sommes exposés à parler ces quatre langues ..... ce dont les femmes jubilent. Pour moi, je suis à réapprendre l'espagnol que j'ai un peu étudié autrefois.

Un des produits indigènes auxquels j'ai goûté avec plaisir, c'est le "rhum", le bon vieux rhum de nos grands-pères. Comme eux, du moins, je pourrai me vanter de connaître ce nectar du bon vieux temps, chassé du pays par un whisky nauséabond et frelaté. On le fabrique ici en quantité.

Les autres produits sont l'orange, la banane, le coco, le cacao etc.

Je remets à une autre fois les détails plus circonstanciés d'un séjour que j'entends prolonger ici jusqu'à l'été.

### Bénéfices

On nous demande souvent si un membre de l'Union St-Joseph, empêché de vaquer à ses occupations ordinaires mais pouvant se livrer à un travail quelconque autre que celui de son métier, peut et doit toucher les bénéfices de l'association.

En principe, il n'y a pas d'hésitation possible. Nous disons : Non. Dans la pratique, cependant, l'application du Règlement sur la question doit être, jusqu'à un certain point, discrétionnaire et facultative au comité de Régie. En effet, il n'est pas juste d'obliger un malade à changer de profession pour une maladie de courte durée.

Mais après quelque temps d'incapacité, s'il devient avéré que l'exercice de son métier est impossible au bénéficiaire, lequel, cependant, peut se livrer à d'autres occupations de nature à lui rapporter bénéfice, c'est notre avis que, dans l'espèce, la Société non seulement n'est plus liée vis-à-vis ce membre mais doit réserver ses faveurs pour ceux, en assez grand nombre toujours, qui se trouvent dans les conditions voulues.

D'après son règlement, la Société s'engage à payer une somme déterminée à ceux de ses membres devenus, "par suite de maladie ou d'accident, incapables de travailler, ou de vaquer à leurs occupations ordinaires ou autres occupa-

tions leur rapportant bénéfices." Or dans le cas ci-haut mentionné, le Sociétaire n'étant pas incapable de travailler ni de vaquer à toutes les occupations rapportant bénéfices, ne saurait avoir droit à ces bénéfices.

Pour qui connaît pour l'avoir étudié à fond le principe et le but du Secours mutuel, le Sociétaire n'a pas besoin d'être aidé et la Société ne doit pas l'aider parce qu'il est malade mais parce que, étant malade, sa maladie l'empêche de vaquer à toute occupation.

La formule de certificat pour maladie, telle que en usage dans notre Union St-Joseph depuis sa fondation, engage le médecin signataire tout comme le visiteur du malade à déclarer, comme susdit, que ce dernier est incapable de vaquer à toute occupation.

Nous le répétons, l'application de cette doctrine ne doit pas être absolue. Mais il serait sage, croyons-nous, de fixer une limite à l'exercice de ce privilège par le Comité de Régie. Il faudrait déterminer, après quel temps et sur quelle preuve la maladie serait reconnue chronique et incompatible avec la profession ordinaire du patient; le tout de manière à rendre justice au patient et à la Société.

La question vaut la peine qu'on s'en occupe au plus tôt.

### Validité des aspirants

On comprend aisément le motif de la condition de *Validité*; en admettant des personnes atteintes de maladies organiques ou d'une constitution débile, les Sociétés s'exposent à des dépenses considérables et compromettent leurs ressources.

Comment vérifier l'état de santé du candidat? Dans certaines Sociétés, on lui fait signer la même feuille, d'après laquelle il s'engage à se conformer aux statuts, une déclaration portant qu'il n'est atteint d'aucune maladie et qu'il souscrit d'avance à son expulsion dans le cas où se manifesterait une maladie dont l'existence aurait été reconnue antérieurement à son admission. Dans d'autres Sociétés, on exige un certificat du ou de l'un des médecins attachés à l'association, attestant que le dit candidat jouit d'une bonne santé.

Le premier moyen, employé seul, nous paraît peu recommandable. Il arrivera fréquemment, en effet, que l'aspirant déclarera de bonne foi jouir d'une bonne santé, tandis qu'il aura

le germe de la maladie. Après avoir passé quelque temps dans la Société, il sera possible de l'exclure au moment où les secours lui seraient le plus nécessaires et la compassion prévaudra sur la stricte exécution du règlement. Puis, comment prouver que l'origine de la maladie est antérieure à l'admission ? .... Il en sera souvent ainsi, même dans le cas de dissimulation et de mauvaise foi.

Il nous semble que la visite d'un médecin et son attestation donnent plus de garanties. Peu de temps lui suffit pour reconnaître la bonne ou la mauvaise santé et, par ce moyen, la Société n'accueillera pas des personnes déjà malades et ne verra pas son avoir compromis par des membres qui réclameraient son assistance ayant à peine contribué à augmenter ses ressources. On peut du reste, pour plus de sûreté, faire signer à l'aspirant la déclaration qu'il n'est atteint d'aucune maladie héréditaire ou incurable dont le médecin n'aurait pu s'assurer. Ainsi l'exige notre Union St-Joseph.

### De l'admission des Femmes

Je regrette beaucoup que le peu de temps à ma disposition m'empêche de répondre plus longuement à la correspondance de M. Contant—ce que je ferai un jour ou l'autre si ce monsieur veut bien, d'abord me dire :

1° Les ouvriers, qui composent aujourd'hui les Sociétés de Secours Mutuel, étant obligés de faire autant de sacrifices qu'il semble le croire pour économiser leur contribution, comment peuvent-ils économiser quelque chose, leurs femmes ou quelqu'un de la famille étant malade ? Dans ce cas-là, je suppose, ceux qu'ils auraient pu faire pour se tenir en règle jusque là, se trouveraient perdus, devenus inutiles par l'impossibilité où ils se trouvent de les continuer.

2° L'admission des femmes, comme celle des hommes, étant facultative, pourquoi celles-là qui craindraient de ne pouvoir pas continuer, risqueraient-elles de perdre quelque chose.

3° M. Contant serait-il en état de prouver que la femme est susceptible de recevoir plus souvent que l'homme les bénéfices de l'association ? Votre journal a déjà reproduit un tableau démontrant que la plus longue durée des maladies chez l'homme compense et au-delà la plus grande fréquence chez la femme.

4° Serait-ce réellement une injustice que d'admettre les femmes sous la condition ex-

presse qu'elles ne seront pas mêlées à l'administration ? Tout est resté si simple et conventionnel dans l'organisation des Sociétés ; ce serait une clause nécessaire d'un contrat librement consenti. Cette restriction, d'ailleurs, existe dans la plupart des associations qui, en France, admettent les femmes. Le beau sexe, paraît-il, n'a pas encore songé à s'en plaindre.

5° Serait-il absolument nécessaire de fixer la cotisation de la femme à un taux aussi élevé pour lui payer exactement la même indemnité qu'à l'homme ? Pour moi, je ne le crois pas et je serais même disposé à diminuer de beaucoup l'un et l'autre.

Je réserve pour une autre occasion, et quand je serai fixé sur les questions ci-dessus, de discuter la dernière objection de M. Contant à savoir : la visite des cosecours malades.

En attendant, veuillez me croire

Votre bien dévoué.

### Nombre de Sociétaires

En France, les statuts-modèles, basés sur la loi organique des Sociétés de Secours Mutuel, contiennent l'article ci-dessous qui paraît sévère et même ridicule au premier abord ; mais dont la prudence et la nécessité s'imposent si l'on y réfléchit sérieusement : " Le nombre des membres participants ne peut, à moins d'autorisation spéciale, excéder cinq cents. "

La limite posée par cet article a pour but d'empêcher qu'une Société de Secours Mutuel se transforme en une administration nécessitant de nombreux employés salariés. Outre que c'est là une source de dépenses, à part l'inspection des groupes éloignés etc., la Société perdant son caractère d'œuvre fraternelle et n'atteindrait certainement pas aussi bien son but moral. Cependant, quand la Société est bien administrée et que les divers services ne sont pas en souffrance, l'autorisation peut lui être donnée de dépasser le nombre indiqué.

Nous croyons qu'une loi organique du Secours Mutuel devrait aussi régir chacune de nos associations. Nous est avis que cette loi organique devrait aussi renfermer la même restriction et que l'autorisation de dépasser un certain nombre ne devrait être accordé que bien rarement ; celle de dépasser les limites aussi prescrites par la même loi—un diocèse, par exemple—ne le devraient jamais être.

Si on nous en demande la raison, voici les motifs : jugez les autres ;

C'est aujourd'hui une course au clocher entre les diverses Sociétés à tel point que la concurrence sera le principe de l'association. Sous le fallacieux prétexte d'offrir à l'étranger des avantages plus considérables que les Sociétés locales, on s'insinue au loin.

Pour être réellement plus avantageuses, on diminue la contribution en même temps qu'on augmente les bénéfices. De la partie morale il n'en est pas question dans la pratique. On se dit association religieuse quand les principaux officiers ne sont ni franc-maçon ni orangiste, puis le tour est joué.

Nous ne sommes ni prophète ni fils de prophète; mais nous prédisons une débâcle des mieux conditionnées avant longtemps.

Pourquoi? Nous venons de le dire en deux mots. Parce que l'éloignement du siège principal de l'association entraîne à des dépenses extraordinaires, qu'on n'a pas prévu et qui rompent l'équilibre entre la recette ordinaire et la dépense, à la fois ordinaire et extraordinaire. Parce que l'absence de contrôle sur la conduite religieuse et morale des Sociétaires augmente encore l'imprévu en augmentant de toute l'imprévoyance qu'on y met, des risques que l'association a aussi assumés imprudemment. Parce que ces Sociétés, venues d'ailleurs, vivant de l'étranger et continuant à réagir d'un main invisible, ses associés brûleront demain ce qu'ils adorent aujourd'hui.

Parce... Nous n'en finirions pas!....

Si l'on nous vante des progrès étonnants et réalisés en peu de temps, nous y avons aussi une réponse que nous remettons à un prochain numéro.

### L'ÉGLISE CATHOLIQUE POSSEDE LE SIGNE DE L'UNIVERSALITÉ

Le troisième signe de la véritable Eglise est l'universalité. En premier lieu donc, pour ce qui regarde l'universalité locale, nous remarquerons qu'en Europe, nonobstant de nombreuses défections, l'Eglise catholique est encore celle qui possède le plus grand nombre de membres; il en est de même des autres parties du monde. Malgré les persécutions révolutionnaires, l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'empire d'Autriche sont presque exclusivement catholiques; la plus grande partie des Allemands sont catholiques; on en trouve beaucoup en Suisse, en Hollande et en Angleterre; les trois quarts de l'Irlande sont restés fidèles à

l'Eglise, quoique la famine, envoyée comme missionnaire protestante dans l'île des Saints, travaille depuis trois siècles à la faire abjurer. Aujourd'hui il y a des catholiques même en Suède, en Danemarck et en Norvège, où naguère on n'en souffrait aucun. L'Amérique méridionale est tout catholique, ainsi que le Mexique; la Californie, Cuba, Saint-Domingue, la Louisiane, le Canada le sont presque exclusivement. Dans les Etats-Unis la religion catholique fait des progrès rapides; les îles de l'Afrique la professent presque toutes; il y a de grands évêchés catholiques sur la terre ferme de cette partie du monde; on trouve des églises catholiques dans les Etats de l'Asie. Pas une seule secte protestante ne peut se vanter d'une si vaste extension. Où trouve-t-on des luthériens si ce n'est en Allemagne, en Suède et dans les Etats-Unis? des calvinistes, autre part qu'en France, en Hollande et en Ecosse? des anglicans, hors de l'Angleterre, des zwingliens hors de Suisse? Bien entendu que nous n'entendons pas parler de quelques religionnaires épars dans ces diverses contrées. Les protestants avouent que l'Eglise qui se dit catholique était autrefois vraie et catholique ou universelle, mais qu'elle a cessé de l'être depuis le schisme grec. Or on sait que ce schisme a eu pour fondement l'orgueil de quelques patriarches de Constantinople; il aurait donc fallu, pour que cette Eglise demeurât catholique, qu'elle n'opposât aucune résistance aux enfants désobéissants qui élevaient contre elle l'étendard de la révolte, et qu'elle changeât des lois éprouvées, selon les caprices de ces hommes arrogants! Singulière prétention! Une Eglise qui prêche la maxime que l'on ne doit pas se laisser entraîner à tout vent de doctrine, doit laisser aux protestants ces accommodements, à eux qu'hier calvinistes sont aujourd'hui luthériens, et ne seront peut-être demain ni l'un ni l'autre. L'Eglise n'a point à s'occuper des idées individuelles, puisqu'il faut au contraire que chacun soumette ses opinions au jugement de l'Eglise. Pour ce qui regarde l'universalité sous le rapport du temps, nous remarquerons qu'il n'y a point de siècle où il n'y ait eu des catholiques. L'Eglise catholique existait déjà, quand l'Eglise protestante naquit, et le fondateur lui-même de celle-ci avoué qu'il a été papiste, jusqu'au moment où la pensée lui vint de créer une Eglise évangélique. Quand les monothélites, les eutychiens, les nestoriens, les pélagiens, les ariens jetèrent le trouble dans le monde, l'Eglise catholique existait, car c'est d'elle que ces sectes

sont sorties, pour construire leur édifice sur un fondement qu'elles avaient posé elles-mêmes. S'il y avait eu un moment dans lequel l'Eglise catholique n'eût pas existé, il faudrait indiquer le lieu et le moment où elle a commencé. Chacun sait où et de quelle manière ont surgi les ariens, les pélagiens, etc.; on connaît leurs auteurs. Ne devrait-on donc pas pouvoir en dire autant de l'Eglise catholique, s'il y avait réellement eu un temps où elle n'était pas? si dans un lieu quelconque elle était sortie du cerveau d'un homme? En quel lieu et par qui a été fondée l'hérésie catholique, si l'on peut s'exprimer ainsi? En quelle année a-t-elle commencé? On ne répond pas; on garde le plus profond silence sur toutes ces questions. A la vérité les catholiques ayant insisté avec force, on a essayé de répondre à la dernière. Cette Eglise que nous appelons catholique, mais que les sectes qui se sont séparées d'elle désignent sous le nom de la prostituée de Babylone, a commencé, nous dit-on, à l'époque où l'Antechrist commença à gouverner et à corrompre l'Eglise apostolique. Bossuet, dans son Explication de l'Apocalypse, publiée en 1690, ayant dit que le célèbre passage du XVII<sup>e</sup> chapitre ne devait pas s'entendre de la Rome chrétienne, mais de la païenne, une confusion inouïe se mit parmi les savants protestants. Toutes leurs querelles intestines furent oubliées; car il ne fallait pas moins que toutes leurs forces réunies pour attaquer un ennemi aussi dangereux que Bossuet, qui se permettait d'ébranler le dogme fondamental du protestantisme. Ils allèrent jusqu'à mettre la réfutation de Bossuet au concours.

### Respect de la femme

Les articles ci-dessous, comme ceux que nous avons déjà publié et que nous continuerons, sur la même matière, véritable catéchisme du patron, sont extraits d'un magnifique ouvrage, intitulé justement : Le Catéchisme du Patron et dont l'auteur, M. Léon Harmel, est lui-même propriétaire d'usines modèles au Val-des-Bois.

Nous en recommandons tout particulièrement la lecture comme étant très attrayante d'abord et d'une doctrine parfaitement sûre qui a valu à l'auteur les félicitations et l'encouragement de nombreux théologiens.

#### RESPECT DE LA FEMME

Toutes les observations sociales de notre siècle ont constaté une profonde et presque uni-

verselle dégradation de la femme dans les ateliers modernes. Cette plaie a plusieurs causes : la démoralisation qui résulte forcément des agglomérations humaines sans précautions : la promiscuité des sexes ; la corruption venue d'en haut, c'est à dire de l'autorité principale ou des autorités secondaires ; l'impunité de la séduction.

Cette dégradation a les plus désastreuses conséquences, pour les individus qu'elle expose à des dangers presque impossibles à surmonter, pour les familles qu'elle désorganise, pour la jeunesse qu'elle flétrit et dont elle fait la plus lamentable des ruines. C'est avec raison qu'on a considéré la situation morale de la femme comme l'indication du niveau moral du peuple tout entier.

On peut remédier à ces dangers ; l'expérience faite dans quelques ateliers l'a démontré. Les mesures qui en ont à peu près exclu les désordres que nous venons de signaler sont à la fois de préservation, de surveillance et de répression : de préservation, en ménageant à chaque sexe des heures d'entrée et des ateliers spéciaux, en évitant de faire dépendre le salaire du contre-maître chargé de l'atelier, en évitant le travail de nuit des femmes :—de surveillance, en instituant dans chaque salle des conseillères ou déléguées d'ateliers chargées de protéger la vertu de leurs compagnes, au besoin, contre les abus des autorités secondaires ;—de répression, par la punition sévère des actes ou discours licencieux, et l'expulsion des séducteurs. Mais tous ces moyens n'ont eu leur efficacité complète que là où des associations religieuses ont été établies.

#### APPRENTIS

On ne saurait contester que le patron ait des devoirs particuliers envers les apprentis. Le contrat d'engagement établi entre eux un lien plus intime qu'entre le patron et l'ouvrier. Les parents, alors même qu'ils restent à l'usine, abandonnent une partie de leurs droits au patron, qui assume par là, dans la même mesure, le rôle et les devoirs de père à l'égard du jeune homme. En outre, l'apprenti est un élève. Le patron doit donc remplir à son égard la mission de maître, en pourvoyant soigneusement à son éducation professionnelle.

Le principal devoir du patron envers l'apprenti est de le confier à des maîtres ouvriers d'une moralité et d'un savoir-faire éprouvés, afin de le mettre à l'abri, autant que possible, du vice et de l'immoralité, et de pourvoir à son éduca-



tion professionnelle. Il doit, en outre, le garantir contre tous abus d'autorité de la part de ceux qui l'emploient.

Il ne saurait y avoir de doute : le patron qui, par sa faute, ne fait pas donner à ses apprentis une éducation professionnelle convenable, est tenu de réparer, d'une façon à déterminer dans les cas particuliers, le tort causé par cette faute à l'apprenti.

Le patron dont le défaut de vigilance compromet la moralité de l'apprenti manque à un devoir strict, parce qu'en ce cas le devoir est fondé sur le contrat d'engagement, qui oblige, implicitement au moins, à une vigilance spéciale.

Le patron trouvera les moyens à l'aide desquels il pourra remplir ses devoirs envers les apprentis dans les traités spéciaux. Il ressort de l'expérience que les seuls moyens efficaces d'accomplir le devoir en ce point, et tout le devoir, sont fournis par les associations, et en particulier par la corporation.

Les moyens que nous venons d'indiquer ne suffisent peut-être pas à garantir la discipline à l'intérieur de l'exploitation ; mais, ils peuvent tout au moins la préparer ; elle ne sera pleinement assurée, dans la mesure compatible avec la faiblesse humaine, qu'à la condition que le patron s'attachera : 1<sup>o</sup> à proscrire et à empêcher le mal ; 2<sup>o</sup> à procurer et à protéger le bien.

#### *Conditions indispensables au succès d'un établissement industriel*

Soit que l'on veuille former un établissement nouveau, ou tenter de relever un établissement déchu, il faut auparavant étudier avec le plus grand soin les chances de réussite ou d'insuccès qu'offre l'entreprise, eu égard à la localité, aux circonstances, et au nombre plus ou moins grand de concurrents actuels ou possibles.

Mais ce qui est surtout important, c'est la possession d'un capital proportionné aux affaires qu'on veut entreprendre, et plutôt au-dessous des besoins. Car les bénéfices sont incertains, et la rentrée des fonds que l'on avance est douteuse ; mais les dépenses auxquelles on est assujéti sont certaines : l'achat des matières, le salaire des ouvriers, le payement des billets souscrits, devront toujours avoir lieu à jour fixe. S'il survient un léger embarras ou un encombrement qui par lui-même n'aurait qu'une

faible importance, il est possible que l'ouvrier en reçoive un coup mortel. Sans un capital relativement considérable, il est difficile de parer à ces éventualités funestes. Sans doute, le crédit aide à soutenir le capital ; mais c'est le capital qui attire le crédit. Qui a dix mille piastres en trouve aisément trente mille ; mais qui, sur ces dix mille, en perd deux, est exposé à voir s'enfuir les trente que le crédit lui avait accordés.

Je ne saurais donc engager, je le répète, l'ouvrier qui n'a pas un capital suffisant, à se faire chef d'industrie.

Tous les ans, les grandes villes voient des centaines d'établissements industriels ou commerciaux éclore et mourir. Un habile contre-maître, ayant ramassé quelques économies, cède à l'ambition qui le tente. Il s'établit à son compte et prend des ouvriers ; il lui semble que son nom et son activité amèneront la clientèle, et que les commandes vont abonder ; mais la prospérité ne vient pas si vite ; il se voit bientôt encombré de produits et à sec de numéraire ; les intérêts des fonds ou des marchandises qui lui ont été avancés s'accroissent rapidement et dévorent son avoir ; il faut en venir à une liquidation ; et le voilà obligé de renoncer à son entreprise, après avoir tristement perdu son argent, son temps, et quelquefois sa capacité pour le travail.

Mais l'habile ouvrier qui, devenant chef d'industrie, commence avec un capital suffisant, ou ce qui revient au même, qui ne fait d'affaires que proportionnellement à son capital, et qui, chaque année, au lieu de dépenser ses profits les capitalise, celui-là, dis-je, à moins de ces catastrophes inattendues qui bouleversent toutes les prévisions de la prudence humaine, a l'espoir fondé de réussir.

#### *Trois morts illustres*

La mort vient de moissonner trois hommes illustres, le cardinal Siméoni, le cardinal Manning et le duc de Clarence, fils aîné du prince de Galles et héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre.

Le cardinal Siméoni, ancien secrétaire du pape et préfet général de la Propagande, est mort de la grippe. C'est une perte sérieuse pour le clergé catholique, surtout pour le Vatican, dont il était un des conseillers les plus intimes. Il était âgé de 76 ans.

Le cardinal Manning était né en 1808 de parents protestants.

Converti au catholicisme en 1851, il fut ordonné prêtre peu de temps après, devint protonotaire apostolique en 1860 et archevêque de Westminster en 1865. Pie IX le nomma cardinal en 1875. Il comptera parmi les hommes les plus illustres de l'Angleterre et du clergé catholique.

Le prince Albert-Victor-Christian-Edouard, duc de Clarence et Avondale, naquit le 3 janvier 1864. Il se faisait remarquer par son amour de l'étude et l'attention toute particulière qu'il donnait à sa toilette. Il était fiancé à la princesse de Teck, sa cousine, née en 1867, et dont la mère, sœur du duc de Cambridge, était la petite fille de Charles III.

Par la mort du duc de Clarence le prince George, son frère, devient l'héritier présomptif du trône d'Angleterre. On se rappelle que ce dernier a visité le Canada l'année dernière.

### DESTINÉE DE L'HOMME

Être d'un jour épuisé de souffrances,  
J'ose rêver un ciel consolateur.  
Fils de néant pourquoi tant d'espérances ?  
Fils d'un Dieu bon pourquoi tant de douleurs.

A la raison cette énigme résiste,  
Mon cœur s'étonne et mon esprit se tait,  
C'est que la vie est un mystère triste  
Dont la foi seule a connu le secret.

Le cœur de l'homme est un regret immense,  
C'est la douleur d'un ange dans les fers.  
Captif du temps, son souvenir s'élançe  
Hors les confins de l'étroit univers.

L'homme exilé dans ce désert sauvage  
Se plaint pourtant d'y passer sans retour.  
Ah ! bienheureux qu'il ne soit qu'un passage,  
Passage encore trop long quoique d'un jour.

Partout je sens ou le froid de la pierre  
Ou l'air brûlant de l'aride désert.  
L'homme ne peut respirer sur la terre  
Qu'en soupirant vers le ciel entr'ouvert.

Le soir on voit du rapide nuage  
L'ombre effleurer la surface des eaux.  
Tel nous passons chassés par un orage.  
Ailleurs, plus haut est le lieu du repos !

Ah ! saluons la tombe hospitalière.  
Otons lui donc ce faux nom de tombeau  
La notre œil s'o. vre enfin à la lumière.  
Et le cercueil est pour l'homme un berceau,

Quand s'éteindra pour nous le monde incrédule.  
Ce vieux soleil qui semble éternel  
Ne craignons pas ce dernier crépuscule  
Le soir du monde est l'aurore du ciel !...

Achetez vos poëles de cuisine chez L. G. Bédard..

Achetez vos charrucs chez L. G. Bédard.

## Les Empoisonneurs

X

LE DOCTEUR.

Elisa était morte quinze jours environ, après celui où Marberie était allé trouver Félix, et avait arrêté avec lui son plan infernal, contre le docteur Auricourt. Lors de la catastrophe, rien n'avait encore été tenté ; mais Marberie, était prêt à jouer son funeste rôle. - Félix, prévenu de la mort de sa sœur, se rendit à l'hôtel pour lui rendre les derniers devoirs. Il ne fut pas reçu par M. de Garderel, et ne le revit qu'en public. La comtesse ne l'entretint qu'un instant, et Clémence avait été suppliée par son père de ne point rester seule avec Félix, sous aucun prétexte. La jeune fille, surprise de cet avis, qui lui avait été donné déjà en d'autres temps, chercha vainement à en deviner la cause. Néanmoins elle obéit, et évita la présence de son frère. Quelques jours plus tard, Félix revint à l'hôtel de son père, il y fut reçu avec une froideur glaciale, et lui-même se sentit embarrassé. Clémence essaya de neutraliser dans l'esprit de son frère l'effet de cette réception peu gracieuse, mais un signe du comte lui commanda le silence ; elle se tut, en dévorant sa douleur. Félix parti, elle tenta de connaître enfin la cause de cet espèce d'interdit jeté sur son frère, et de la rigoureuse conduite que M. de Garderel tenait à l'égard du jeune médecin. Le comte était seul avec sa fille ; son regard attendri s'arrêta sur le noble et charmant visage de la pieuse enfant, une larme trembla au bord de sa rude paupière, et dit à Clémence, d'une voix émue ;

—Ma fille, je te le demande au nom de l'amour que j'ai pour toi, au nom de l'amour que tu me portes, n'aie jamais aucune relation avec ton frère.

—Mon père, souffrez que je le dise, cet ordre est bien sévère.

—Ma fille, reprit le comte le plus en plus animé, peut-être connaîtras-tu plus tard les motifs de ma conduite actuelle ? Pour le moment, contente-toi de savoir que j'ai les raisons les plus graves de te faire cette recommandation.

Voyant que la jeune fille était entièrement peinée et désolée :

—Mon enfant, ajouta-t-il, as-tu confiance au jugement du docteur Auricourt ?

—Oh ! oui, certainement, répondit Clémence ; son âme est droite et loyale.

—En bien ! lors de sa dernière visite, il m'a pris en particulier pour me recommander de ne laisser jamais seule avec Félix.

—Mon Dieu, mon Dieu, s'écria la pauvre enfant en sanglotant et en couvrant son visage de ses mains, que tout cela est triste et pénible ! Félix est donc un lépreux ?

—Plût à Dieu que nous n'eussions rien autre chose à lui reprocher. Mais, laisse-moi, enfant, continua-t-il en embrassant Clémence avec une tendresse qu'il ne lui avait jamais montrée : tu m'en ferais dire plus que je ne le dois. Si j'ajoutais un mot de plus, je briserais ton cœur. Peut-être ce mystère te sera-t-il dévoilé bientôt. Promets-moi de te conformer à mes recommandations.

Clémence promit, et le comte certain qu'elle tiendrait parole, se sentit rassuré. Le cœur de la jeune fille souffrait cruellement, mais elle comprit que son père n'obéissait pas à un caprice, et qu'elle devait respecter ses désirs.

La contrainte, la tristesse continuaient de régner à l'hôtel de Garderel ; il n'y avait un peu d'aise qu'aux jours des rares visites du docteur Auricourt. Plus le comte et la comtesse de Garderel voyaient Alfred, plus ils goûtaient et appréciaient sa noble nature. Lui, de son côté, semblait ne se plaire qu'à l'hôtel de la rue du Bac. Il devenait chaque jour meilleur, au contact des vertus de Clémence de Garderel.

## XI

### LE SOUTERRAIN

Un matin du mois de mai, quelques semaines après les événements que nous venons de raconter, un domestique du château de Champton

vint prévenir le perruquier Larose, notre vieille connaissance, que M. de Garderel réclamait ses services ou plutôt ceux de son rasoir.

—Je vous suis, répondit le brave homme. Dans une heure, je rendrai mes devoirs à monsieur votre maître, si toutefois j'en suis capable.

Il allait en dire plus long, mais le visiteur qui n'était pas Marberie, ayant salué légèrement, ne s'arrêta pas à écouter les belles choses que Larose avait sans doute à débiter. Le barbier s'empressa de revêtir ses habits les plus neufs : pantalon de coutil b'anc rayé de bleu ; gilet couleur puce ; redingote de drap marron, qui lui balayait les talons, et, en guise de cravate, un large col militaire qui lui étreignait le cou, ni plus ni moins qu'un carcan, et lui faisait tenir la tête droite et raide. Après avoir ramené coquettement sur le front quelques mèches de cheveux gris, égarés sur son crâne luisant, et avoir donné un coup de brosse à ses favoris qui blanchissaient, Lorose se coiffa d'un chapeau à larges bords, mit dans sa poche de droite sa boîte à rasoirs, ses ciseaux, son peigne de corne, et prit immédiatement la route de Champton. Arrivé aux charmantes promenades, bordées d'ormeaux et de marronniers au feuillage noir et touffu, qui entourent la ville d'une ceinture ombreuse, le barbier tourna à gauche ; il se mit à grimper une côte, couverte de vignobles et de cerisiers, dont les fruits déjà rouges se montraient abondants, entre les feuilles sombres de l'arbre qui les nourrissait.

Au sommet de la colline, le sentier tortueux s'enfonce dans un bois de chênes, de hêtres et de bouleaux. Un vert gazon, émaillé de fleurs, aux teintes riches et variées, garnissait les deux côtés du chemin agreste. Les oiseaux gazouillaient : une légère brise agitait les arbres chevelus. Le thym, qui tapissait l'intérieur du bois, dispersait dans l'air pur ses suaves et pénétrants parfums. C'était une splendide journée de printemps ; et, si l'âme du perruquier Larose eût été quelque peu poétique, il eût contemplé en extase ces riantes perspectives, le ciel bleu, la nature brillante, les magiques effets de la lumière ; il eût aspiré avec délices ces émanations embaumées qui se dégageaient des plantes, des arbres et des fleurs ; il eût senti la vie couler à flots autour de lui, et admiré les inimitables beautés que la saison nouvelle prodiguait à la terre. Mais, nous avons regret à le dire, Larose n'estimait au monde qu'une barbe bien faite, une coiffure proprement ajustée. Quant au soleil, aux splendeurs de la nature, aux magnificences d'un jour radieux, et au plaisir de

se trouver en pleine campagne, il avait vécu et vivait encore dans l'habitude de tout cela, sans effort, sans même y penser.

Chemin faisant, il rêvait aux paroles de politesse qu'il adresserait à son étrange client, à la dextérité dont il comptait faire preuve, au bon ton, à la manière distinguée dont il se présenterait au château. Il parvint, tout occupé de ces graves pensées, à la porte du manoir. Le trajet lui avait paru fort court, et il fut tout surpris d'être sitôt arrivé au terme de sa course. Il sonna, tout en s'essuyant le visage, et la porte s'ouvrit : il se préparait à monter les degrés qui conduisaient à la petite pièce, théâtre de ses exploits ; mais un domestique accourut au devant du perruquier, et lui dit :

— Monsieur est indisposé pour le moment. Je suis fâché que vous vous soyez dérangé inutilement. Monsieur ne peut recevoir vos services aujourd'hui. Quand il aura besoin de vous, il vous fera avertir.

Larose, étonné, et ne trouvant pas son compte en cette affaire, ouvrait la bouche pour demander de plus amples détails. Mais le valet avait déjà disparu. Le perruquier, de plus en plus intrigué, regardait tout autour de lui, cherchant à qui parler. Tous les serviteurs du château paraissaient si préoccupés, si affairés, que le bonhomme vit bien qu'il fallait en prendre son parti et renoncer à d'autres éclaircissements. Il se décida à tourner les talons, non sans un vif désappointement ; et il revint à la ville conter sa mésaventure à Mme Larose.

M. de Garderel était, en effet, dans l'impossibilité de recevoir le perruquier. Au moment où Larose sonnait, il était étendu sans connaissance dans son cabinet, sur un large fauteuil. Sa femme et sa fille lui faisaient respirer des sels, lui jetaient de l'eau à la figure et paraissaient profondément désolées. Toutes les deux vêtues de deuil, elles étaient en proie à une étrange stupeur. Enfin M. de Garderel poussa un soupir et fit un mouvement ; ses yeux s'ouvrirent et se refermèrent aussitôt. Ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure qu'il revint à lui, et demanda :

— Où suis-je ? qu'est-il arrivé ?

— Mon ami, répondit la comtesse, tu le vois bien : Tu es dans ton cabinet. Tu t'es trouvé mal, et, à l'aide du valet de chambre, nous t'avons apporté ici.

A ces mots, le visage blême du comte s'assombrit : ses yeux devinrent farouches ; d'un mouvement convulsif il se dressa sur ses jambes.

— Je me souviens. Mais comment m'avez-vous trouvé ? Comment, interrogea-t-il d'une voix effrayante, êtes-vous descendues à la cave ?

Il était hors de lui, le malheureux. Sa femme et sa fille eurent beau lui répéter de se calmer, son exaltation allait toujours croissant.

— Répondez, criait-il, répondez : il le faut !

— Eh bien ! mon père, dit Clémence d'une voix brisée par la douleur, nous vous avons vu, par hasard, prendre le chemin de la cave. Inquiétés depuis plusieurs jours de votre état de souffrance, nous vous avons suivi des yeux, quand, tout à coup, à la suite d'un léger bruit, nous avons entendu un cri poussé par vous ; c'est alors que nous sommes accourues ; nous vous avons rencontré dans un souterrain qui fait suite à la cave et que nous ne connaissions pas. Vous étiez étendu sans connaissance sur le sol humide et moisi. Une odeur nauséabonde s'exhalait du souterrain.

— Avez-vous vu autre chose ? demanda M. de Garderel d'une voix rauque.

Les deux femmes se regardèrent muettes de saisissement.

— Répondez, reprit le comte ; qu'avez-vous vu ?

— Nous avons vu, reprit Mme de Garderel, un squelette enchaîné au fond du souterrain.

— Malheur, malheur à moi ! s'écria M. de Garderel en se couvrant le visage de ses mains tremblantes, tandis qu'une sueur froide inondait son front.

Après un silence :

— Le valet de chambre a-t-il pénétré dans le souterrain ? demanda-t-il avec une anxiété poignante.

— Non : nous avons réussi à vous en retirer. Quand il vint, appelé par nous, il vous trouva dans la cave, et nous aida à vous porter ici.

— Mais la porte du souterrain était-elle restée ouverte ?

— Oui, sans doute, mais nous avons gardé la clef de la cave.

Cette dernière parole parut rassurer quelque peu M. de Garderel. Sitôt qu'il fut tout à fait remis, il réclama cette clef, et manifesta le désir de rester seul, Mme de Garderel et Clémence quittèrent donc l'appartement. Dès que le comte sentit ses forces revenues, il sortit de son cabinet, et reprit le chemin de la cave. Cette fois, il s'entoura des plus minutieuses précautions, et fit plusieurs détours, afin de mettre en défaut l'attention de ses domestiques. Etant arrivé heureusement à la porte, il l'ouvrit avec précaution, entra, et la referma sur lui. Cela

fait, il avança de quelques pas, alluma une chandelle dont il s'était muni, et parvint, tant bien que mal, car ses jambes chancelaient, jusqu'à la paroi mobile qui séparait la cave du souterrain. Là, M. de Garderel s'assit sur une pierre pour reprendre des forces. Le paroi était à sa place ; aucune trace de porte n'apparaissait ; Mme de Garderel et sa fille avaient sans doute repoussé la paroi, qui s'était refermée d'elle-même sur l'ouverture. Le comte s'étant relevé, chercha le bouton qui faisait jouer le mécanisme et ouvrait la porte de pierre. Quand il l'eût trouvé, il y porta la main ; mais, au moment d'exercer la pression nécessaire, il s'arrêta ; son cœur battait à lui rompre la poitrine. Il avança de nouveau la main, et poussa le mécanisme ; la paroi roula sur elle-même avec un bruit sinistre, et le souterrain s'ouvrit aux regards de M. de Garderel. Par prudence, et aussi à cause de l'émotion qu'il éprouvait, il attendit un instant avant de pénétrer dans la grotte ; il donna le temps à l'air méphitique qui la remplissait de s'échapper.

Enfin il fit quelques pas, franchit l'entrée de ce lieu fatal, et alla droit à la partie où était le squelette dont nous avons parlé. Une chaîne de fer l'enlaçait à un pilier de pierre grisâtre. Les chairs étaient complètement desséchées ou dissoutes. Le crâne portait encore quelques mèches de longs cheveux noirs qui paraissaient avoir été d'une grande beauté. La mâchoire à nu montrait deux rangées de dents magnifiques, intactes, brillantes comme l'ivoire. La chaîne qui retenait le squelette l'avait empêché de se disloquer. Des lambeaux de vêtements, à demi-réduits en poussière, gisaient sur le sol. La partie inférieure du cadavre était encore enveloppée de quelques fragments d'étoffe. Il n'en était pas ainsi du buste ; ce qui faisait supposer que la personne enfermée là, morte ou vivante, y avait été conduite à moitié dépouillée.

A l'aspect de ces restes misérables d'une créature humaine, qu'il avait probablement connue autrefois, les genoux de M. de Garderel s'entrechoquèrent ; il faillit tomber encore ; il trébucha et se retint malgré lui au squelette même, dont les ossements rendirent, sous cette pression, un bruit sec et lugubre. Il sembla au malheureux qu'une femme blafarde, phosphorescente, remplissait les cavités, qui, jadis, avaient renfermé les yeux ; il crut voir les mâchoires se contracter et ébaucher un sourire épouvantable. Cependant il se rassura et porta ses mains tremblantes et froides sur les chaînes de fer qui liaient le cadavre. En touchant la

tête, il la sentit céder et rester dans ses mains ; il la déposa par terre en frissonnant, et détacha les uns après les autres les membres, bras et jambes, puis les autres parties du cadavre décharné.

Quand cette œuvre funèbre fut terminée, la sueur coulait à flots du visage du comte ; ses vêtements étaient trempés. Il s'assit de nouveau, et un râle s'échappa en sifflant de sa poitrine. Ayant repris des forces, il saisit une bêche qu'il avait apportée, et se mit à creuser la terre à l'extrémité opposée du souterrain. Cette besogne achevée, il alla prendre les débris du squelette, et les jeta dans la fosse qu'il venait d'ouvrir. S'étant assuré que rien ne lui avait échappé, il recouvrit ces ossements de terre qu'il foula fortement et longtemps avec les pieds ; puis il recouvrit l'emplacement avec la poussière blanche du souterrain, pour le rendre invisible.

(A continuer.)

## Chronique locale

— Un vieillard âgé de 80 ans est décédé subitement à sa résidence en la paroisse Notre-Damé du Rosaire, haut de la rivière.

— Jeudi le 14 janvier courant les membres de cette société se sont réunis en assemblée générale annuelle et ont procédé à leurs élections avec le résultat suivant :

Président Honoraire : Ernest Fontaine,

Président : — Arthur Mathieu.

Vice-Présid. : — Evariste Berthiaume.

Secrétaire : — C. Lussier.

Trésorier : — Emile Robert.

Bibliothécaire : — Théodule Monet.

Directeurs : — Emile Chagnon et Antoine Guertin continué en fonction, M. L. Ringuette, Professeur et Adélarde Charpentier, Tambour Major.

Les affaires financières de la société sont dans un état très satisfaisant. La balance en caisse lui permet de songer à se procurer un costume neuf pour le printemps. Dans ce but elle organise une grande soirée pour le commencement de février. Il est à espérer que l'encouragement ne lui fera pas défaut.

Des remerciements ont été votés aux officiers sortant de charge ; au public en général qui a généreusement répondu à l'appel de jeunes amis de la bande réunis en syndicat qui ont pu faire

un cadeau substantiel à la société ; au Tambour Major et au président de l'élection.

—Le cheval de M. Arthur Côté, jeudi, a pris tout à coup l'épouvante, au moment où Madame Côté s'appêtait à prendre place dans le traîneau. Madame veuve Clapin s'y trouvait déjà. Madame Côté fut renversée sur le sol et Mde Clapin épouvantée se jeta à bas de la voiture. Elle fut recueillie sans connaissance et transportée chez M. Côté. Le cheval fut arrêté près de chez M. J. B. Brousseau.

—Les raquetteurs de Montréal sont venus passer le dimanche à St-Hyacinthe. Ils sont arrivés samedi à minuit et ont été reçus par un bon nombre d'amis à la gare, aux sons de notre excellente société la Philharmonique.

Dimanche ils ont parcouru la ville en traîneaux fournis par les citoyens et ont paru passer une agréable journée. Ils sont retournés enchantés de leur excursion.

—M. Jérémie Choquette, carossier de cette ville, a loué et il exploite actuellement la boutique située sur la rue Bourdages et ci-devant occupée par feu Arthur Choquette.

—Dimanche soir un feu de cheminée a eu lieu chez M. Fournier, rue Cascades. Les pompiers ont été appelés sur les lieux. Pas de dommages.

—Sur la rue Bourdages, samedi, les chevaux de M. Hamelin, du rang St-François, ayant pris le mors aux dents, allèrent heurter une autre voiture qui venait en sens inverse. Le travail de la voiture de M. Hamelin brisa deux côtes au cheval de l'autre voiture et les traîneaux. Personne n'a souffert heureusement.

—Il y avait foule samedi au marché de cette ville. Le beau temps et les beaux chemins avaient attiré les gens de la campagne et les voitures se croisaient en tous sens dans nos rues.

—Les communications téléphoniques entre cette ville et St-Pie interrompues depuis quelques jours, les fils conducteurs ayant été brisés par les derniers mauvais temps, sont aujourd'hui rétablies.

—On nous rapporte que deux sauvages de St-François du lac partirent, il y a quelques temps, pour faire la chasse dans le haut du St-Maurice. La glace n'étant pas alors solide sur les rivières, l'un deux se noya.

Son compagnon le recueillit et l'abandonna pas. Il le prit et le transporta à quinze lieues plus loin où il fit geler le corps. Il continua sa chasse, et la chasse finie, il ramena le malheureux sauvage à sa demeure à St-François.

"Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT  
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE  
L'UNION ST-JOSEPH

*Courrier, agent d'assurances*

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

*Épiceries, Provisions*

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Paguuelo et frère, rue Cascades.

*Ferronneries, Huiles, peintures*

J. H. Morin, Place du Marché.

*Poêles, objets en fonte*

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

*Grains, fleur, etc.*

Michel Bousquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

*Marchandises sèches*

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " " "

*Chaussures*

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

*Tailleurs*

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " "

J. H. Choquette, rue Séminaire.

*Barbiers*

V. et A. Lafamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

*Selliers*

Hormidas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " " "

Irénée Choquette, " " "

*Plombiers*

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

**Boulangers**

Gladu et frère, rue Concorde.  
 Cyprien Gladu, rue Cascadés.  
 Édouard Labonté, rue St-Antoine.  
 Langevin et frère, Bord de l'eau.  
 Camille Gosselin, rue St-Antoine.

**Librairie**

E. H. Richer, Place du Marché.  
 L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

**Carrossiers**

Hormidas Choquette, rue Cascades.  
 Arthur Choquette, rue Bourdages.

**Forgerons**

Thomas Lajoie, rue Cascades.  
 Nazaire Arcand, rue Concorde.  
 Napoléon Daignault, rue Concorde.  
 Clément Lacroix, rue William.  
 Gilbert Lessard, rue William.  
 Esdras Dussault, rue Mondor.

**Thés, cafés**

Alfred Breton, Place du Marché.

**Cordonniers**

Clément Jacques, rue Cascades.  
 Victor Sévigny,

**Entrepreneurs menuisiers**

Joseph Chenette, rue Concorde.  
 Paquette et Godbout, rue William.

**Entrepreneurs maçons**

Oscar Lamoureux.  
 Louis Gosselin.

**Bouchers**

Rémi Daigle, au Marché.  
 Napoléon Soly, do.  
 Denis Rivet, do.  
 Joseph Lebrun, do.  
 Victor Bernier, do.  
 Magloire Gaboury, do.  
 William Bousquet, do.

**Orfèvres, Bijoutiers**

Eug. Lamarche, Place du Marché.  
 Léonard Beaudry,

**Fournisseur pierre et chaux**

Bruno Lamontagne, La Carrière.

**Marchandises sèches****N. G. LEDUC & Cie**

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.  
 M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,  
 à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,  
 Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.

Sees tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement  
 d'Hommes défont toute compétition.

**Joseph Morin**

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de  
 marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

**J. O. DION,**

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union  
 St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies  
 d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il  
 compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe  
 Citizens, Hartford, & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis  
 ST-HYACINTHE.

**OSCAR LAMOUREUX**

ENTREPRENEUR

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,  
 Fours, etc.

**H. N. BERNIER**

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Éclairage,  
 de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.  
 D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE

**E. LAMARCHE**

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Batisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,  
 argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et  
 acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

## ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTANMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

## BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

\*\* \*\* \*

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

\* \* \* \*

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

## Docteur Eug. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

## S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epicerie, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Magas.

## JOSEPH HERBERT & C<sup>IE</sup>

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVEUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

## L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour la TOUX, le RHUME, la BRONCHITE, la CONSOMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : ..... 25 cts.

DÉPÔT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr. J. H. L. ST-CERMAIN.

“L'ÉCHO”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.